

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-223 du 24 Septembre 1976

Portant nomination du Camarade
CAPO-CHICHI Gratien en qualité
de Commissaire du Gouvernement
à la réorganisation des Entreprises
Privées de Construction.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE

ARTICLE 1er. - Le Camarade Gratien CAPO-CHICHI, Professeur, est
nommé Commissaire du Gouvernement à la réorganisation des Entre-
prises Privées de Construction cumulativement avec ses fonctions
actuelles.

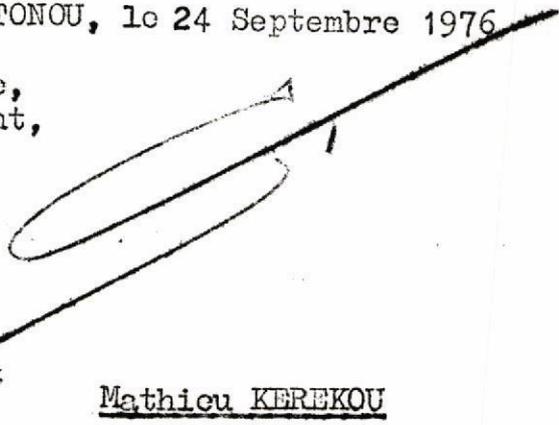
ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prend effet pour compter de la
date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué
partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 24 Septembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Equipement,


Richard RODRIGUEZ


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 ME 6 Autres
Ministères 13 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE
6 IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc. 5 Intéressé
4 DAT 2 SONACOTRAP 2 DMPM 2 DEP du ME 2
JORPB 1 DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 Biblio-
thèque Nationale (BN) 2